Unité paysagère des basses vallées angevines : Les pistes de la dynamique

DYNAMIQUE VISUELLE

Les signes visuels d'évolution

Le territoire des Basses Vallées Angevines s'articule sur la proportion entre eau, prairie, bocage et peupleraie, et semble protégé par l'écrin des coteaux boisés et densément végétalisés .

Les signes visuels d'évolution s'articulent donc autour de 3 principales thématiques :

- 1 Les peupleraies
- 2 La pression urbaine
- 3 Le patrimoine (bâti et naturel) et le tourisme

1 - LES PEUPLERAIES

CONSTAT

Le développement des peupliers correspond à de nouvelles pratiques culturales mais il tend à rompre la proportion identitaire du paysage et à la fermeture du paysage $\frac{1}{2}$

Quels sont les tendances d'évolution des plantations de peupliers ?

Réglementation et application ?

2 - LA PRESSION URBAINE

La proximité d'Angers, le cadre de vie... sont autant d'atouts pour expliquer une forte pression urbaine qui s'est traduit par un développement des extensions sous forme de lotissements (Ecouflant, Cantenay-Epinard) mais aussi sous forme de mitage au cœur de la végétation dense des coteaux (Briollay, Vérigné, Soucelles).

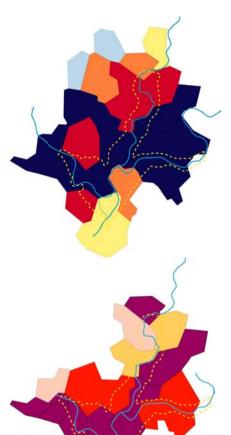
➤ Réalité actuelle de la pressoin urbaine ? Quel avenir démographique prospectif pour cette unité ? Quels projets sont actuellement en cours ?

3 - PATRIMOINE ET TOURISME

Le tourisme semble être principalement dû aux activités nautiques et à la découverte de la faune, de la flore et des paysages des Basses Vallées Angevines (haltes nautiques, chemins de randonnées, observatoires d'oiseaux....)

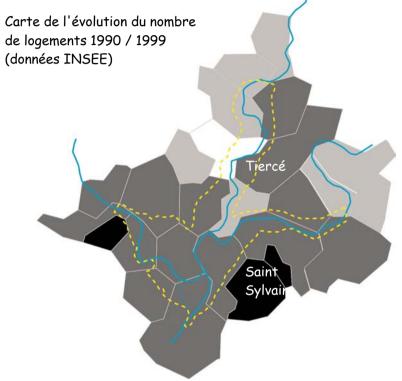


PRESSION URBAINE



Carte des densités communales 1999 (données INSEE)

Carte de l'évolution démographique 1975 / 1990 Telle qu'elle a été dégagée, l'unité "basses vallées angevines" est totalement englobée dans l'aire urbaine de l'agglomération angevine (définition INSEE 1999). La limite Nord de cette aire d'attraction correspond à la limite Nord de l'unité : Chateauneuf / Sarthe.

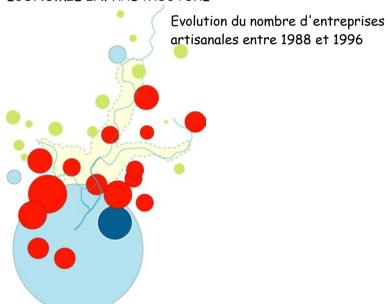


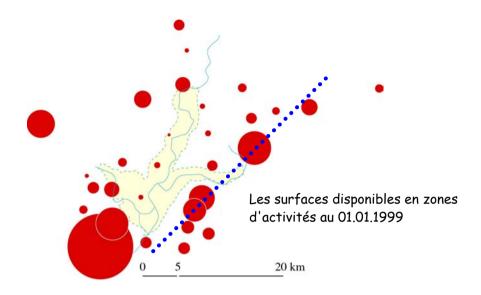
La pression urbaine sur l'unité traduit une double répartition spatiale : un gradiant vis à vis de la ville-centre, et l'effet polarisant de deux axes : En premier lieu la RN 23 jusqu'à Seiches, et en second lieu la N 162 vers la Membrolle / Longuenée.

Une commune de l'unité semble être passé "à côté" de ce développement des dix dernières années : Cheffes. Au contraire, l'axe rive gauche (celui de la D 52) de la Sarthe (Etriché, Tiercé, Soucelles) a particulièrement subi cette pression.

La contrainte de l'inondabilité par la mise en place d'un PPR doit nécessairement influencer à la baisse les extensions urbaines des bourgs situés le long du réseau hydrographique.

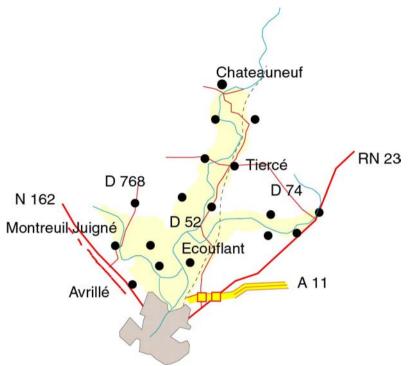
ECONOMIE INFRASTRUCTURE





Que ce soit en terme d'évolution passée (carte haut de page) ou d'un point de vue prospectif (carte bas de page), le développement économique de l'unité s'articule sur l'axe Angers, Paris. Alors que l'axe Angers Rennes est discontinu (Angers, le Lion d'Angers), celui vers Paris est continu jusqu'à Durtal.

Le contournement autoroutier au Nord de l'agglomération peut potentiellement induire un rééquilibrage en direction de la RN 162 : Montreuil, la Meignanne, St Lambert sont les communes les plus concernées dans ou à proximité de l'unité.



TOURISME

L'activité touristique dans les basses vallées est encore marginale. Elle se développe autour des rivières,

- en tant que milieu "naturel" riche en espaces végétales et animales (travail d'animation de la LPO essentiellement, fédérations de pêche et de chasse).
- en tant que espace "naturel" à vocation de loisirs : randonnées pédestres et nautiques (SEM Anjou Tourisme, Agglomération),

 en tant qu'espace d'interactions complexes (entre terre et eau, ville et campagne etc) abordé dans une approche plus globale (Maison de l'Environnement).

La présence de l'association de la vallée de la Sarthe, et de celle de la vallée du Loir complexifie un peu plus le jeu des acteurs du tourisme, et rend bien compte de l'identité en construction d'un espace tiraillé de toutes parts.

Principalement deux projets touristiques sont en cours de réflexion :

- l'aménagement de l'île St Aubin par la ville d'Angers (restauration de la ferme de l'île, parcours de découverte),
- la réhabilitation du presbytère de Cantenay par la Communauté d'Agglomération pour y faire une "maison des basses vallées angevines".

Dans les deux cas, les basses vallées sont investies depuis la ville en tant "qu'espace vert d'agglomération" à vocation touristique (sauf à vouloir défendre un discours pédagogique de fond d'une autre tonalité, ce qui reste à découvrir...).

PEUPLERAIES

Le développement des peupleraies est aujourd'hui cadré par la réglementation des boisements en vigueur. Le développement touristique de cet espace est souvent considéré incompatible avec cette forme de sylviculture.

Le devenir réel de cette économie reste étroitement lié à celui de l'élevage dans la zone inondable. La volonté de valoriser la qualité de la

viande par la Chambre d'Agriculture, combinée au document d'objectifs Natura 2000 en cours d'élaboration (piloté par l'ADASEA, et la LPO) déboucheront vraisemblablement sur les mêmes objectifs que ceux poursuivis par l'OGAF, et l'opération locale agri-environnementale (OLAE) qui l'a reconduite (et qui s'achève en 2004) :

une volonté de maintenir une "agriculture d'élevage traditionnelle" dans les basses vallées angevines. Les CTE (contrat territorial d'exploitation) s'avéreront t-ils l'outil adapté pour poursuivre cet objectif?

LES DYNAMIQUES	HABITAT	<i>AG</i> RI <i>C</i> ULTURE	INFRASTRUCTURES	AUTRES USAGES
EVALUEES A	URBANISME	FORETS	ECONOMIE	(loisirs, tourisme)
PARTIR DE	PATRIMOINE	MILIEUX NATURELS		
	Présence humaine ancienne qui se lit au	L'eau régit la vie et l'organisation de ce	Routes de coteaux et levées	
LES ELEMENTS	travers de l'urbanisation et des	paysage dominé par l'horizontalité des	dans la vallée: très peu de	
IDENTITAIRES	infrastructures : villages et hameaux de	lignes (importance des inondations)	liaisons transversales	
DE L'UNITE	pied de coteau	Un bocage traditionnel à frênes sur les		
	Nombre important de belles demeures en	rives - Des prairies traditionnellement		
	bord de rivière et sur les coteaux	ouvertes sur les îles : importance des jeux		
	Implantation et activités étroitement	visuels et de l'alternance des degré		
	liées à la rivière qui se traduit au niveau	d'ouverture		
	des formes urbaines, des hameaux	Les peupleraies investissent		
	portuaires, des chemins de halage	progressivement l'espace et modifient		
	Importance des relations visuelles entre	visuellement l'équilibre traditionnellement		
	les hameaux (de coteau à coteau)	instauré entre l'eau, la prairie et le bocage		
		à frênes tétards.		
	Pression urbaine liée à la proximité	Développement des peupleraies qui		Activités touristiques
LES SIGNES	d'Angers et au cadre de vie très	correspondent à de nouvelles pratiques		liées principalement
VISIBLES	attractif : développement de	culturales		aux activités nautiques
D'EVOLUTION	lotissements denses et d'un mitage dans			et à la découverte
	les coteaux boisés			de la flore et de la faune
	Forces:	Forces:	Forces:	Forces:
FORCES ET	Un patrimoine de qualité, traduisant une	Un paysage traditionnel lisible et	Une perception particulière des	Un potentiel de
FAIBLESSES	histoire économique aujourd'hui disparue	harmonieux, lié à une activité	paysages depuis les levées	qualité aujourd'hui
	Faiblesses :	principalement d'élevage	(notamment en période	redécouvert et valorisé.
	Contrôle et maîtrise difficile des	Faiblesses:	d'inondations	
	extensions en raison du contexte	Disparition de l'activité d'élevage qui se	Faiblesses :	
	topographique particulier et du régime	traduit par l'abandon des prairies	Des liaisons difficiles de coteau	
	des eaux (importance des inondations	Impacts visuels forts des peupleraies:	à coteau	

	dans le temps et dans l'espace)	consommation d'espace et modification profonde des ambiances, bouleversement de l'équilibre caractéristique et identitaire de ce paysage		
LES INDICATEURS STATISTIQUES	Pression urbaine de l'agglomération : structuration par la D 52 jusqu'à Tiercé.	 Affaiblissement de la filière économique « viande » qui favorise le développement de la populiculture. Développement potentiel de friches liée à une pression foncière, mais maîtrisé par les aides agricoles (OGAF). 		Emergence des "basses vallées angevines" en tant que "poumon vert de l'agglomération".
IMPACTS DE POLITIQUES OU EFFETS DE REGLEMENTATION	PPR : extensions urbaines extrêmement limitées	 SD: «zone naturelle d'intérêt paysager et écologique » SAGE Mayenne et Sarthe en projet PPR Opération Locale Agri-Environnementale (OLAE) Réglementation des boisements Superposition de périmètres de protection écologique : ZNIEFF, ENS, ZICO, RAMSAR, Natura 2000 		SD: mainmise de plus en plus forte de l'agglomération sur cet espace, et en particulier de la ville d'Angers sur l'île St Aubin Sentier de randonnée des basses vallées angevines Tourisme nautique, fluvial, activités autour des rivières
CONNAISSANCES DE PROJETS	Quel impact de l'urbanisation du Plateau des Capucins ?	- valorisation de la viande des basses vallées angevines (donc de l'activité d'élevage dans la zone inondable).	Déviation Nord de l'agglomération par l'A11. Etude en cours concernant la desserte de Cantenay-Epinard. Projet d'aménagement de l'espace intermédiaire situé entre l'A11 et la Sarthe, au niveau de l'île St Aubin;	Parc du Végétal, Avrillé. Aménagement de la ferme de l'île St Aubin. Projet de "maison des basses vallées angevines" à Cantenay.
PROBLEMATQUES PAYSAGERES	Valorisation du patrimoine bâti existant Maîtrise des extensions nouvelles, notamment au niveau des coteaux	Conciliation des exigences citadines en matière de paysage avec les logiques socio- économiques de l'espace rural Maîtrise du développement des peupleraies dans les vallées par le maintien de l'activité d'élevage ?	Maîtrise des effets paysagers induits par les différentes infrastructures en projet : mise à 2 fois 3 voies, échangeur des voies sur berges, et viaduc de la Maine.	Intégration du Parc du Végétal dans l'environnement proche de l'île St Aubin (paysage sonore) Gestion du caractère naturel et agricole des sites, avec leur valorisation touristique

